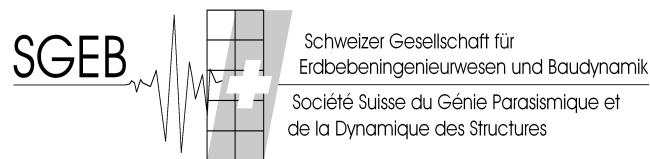
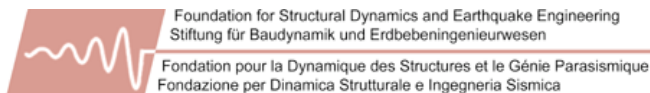


Affranchir
s.v.p.

SGEB

Mme Natalie Ammann
IBK, HIL E13.3
EPF Zurich
Wolfgang-Pauli-Strasse 15
8093 Zurich



Objectifs

La sécurité parasismique des bâtiments suscite toujours plus de questions juridiques: Quels sont les droits et les devoirs des concepteurs et des maîtres d'ouvrages en ce qui concerne les nouveaux bâtiments? Les anciens bâtiments, éventuellement dangereux, doivent-ils être examinés et confortés le cas échéant? Les normes SIA en la matière sont-elles obligatoires? Comment l'architecte, l'ingénieur et l'entrepreneur se protègent-ils contre les conséquences éventuelles de leur responsabilité lorsqu'un propriétaire refuse tout confortement parasismique? L'acheteur d'un bâtiment non conforme aux normes peut-il demander un rabais à ce titre? Et, point particulièrement important pour la réduction des risques: quelles mesures les autorités publiques peuvent-elles prendre pour rendre les normes SIA systématiquement obligatoires? Cette journée d'étude interdisciplinaire vise à fournir un aperçu des connaissances et des usages actuels à propos de questions juridiques portant sur la construction parasismique. Elle souhaite également recommander des mesures appropriées aux spécialistes et aux politiciens.

Public visé

Juristes, architectes, ingénieurs civils, entrepreneurs, maîtres d'ouvrages, propriétaires, autorités, spécialistes auprès des administrations et des assurances.

Organisateurs

Société suisse du génie parasismique et de la dynamique des structures SGEB,
Institut pour le droit suisse et international de la construction de l'Université de Fribourg,
Fondation pour la dynamique des structures et le génie parasismique.

Comité d'organisation

T. Wenk, H. Bachmann, P. Lestuzzi, J.-B. Zufferey

sia

schweizerischer ingenieur- und architektenverein
société suisse des ingénieurs et des architectes
società svizzera degli ingegneri e degli architetti
swiss society of engineers and architects

Institut pour le droit suisse et international de la construction
Université de Fribourg



Journée d'étude

Sécurité parasismique des bâtiments – Questions juridiques et responsabilités

Mardi 2 février 2010, 9.15 - 16.45
Campus EPFL, auditoire CO2, Lausanne

Programme

Mardi 2 février 2010

8.45 Ouverture du secrétariat de la journée d'étude

9.15 Ouverture de la journée d'étude T. Wenk

Phénomènes, mesures constructives et problématiques

Direction: T. Wenk

9.20 Aléa sismique et conception parasismique des nouveaux bâtiments P. Lestuzzi

9.40 Vérification et confortement des bâtiments existants B. Duvernay

10.00 Questions des concepteurs, entrepreneurs et propriétaires aux juristes et aux politiciens O. Lateltin

10.20 Questions et discussion

10.30 Pause

Bases juridiques

Direction: J.-B. Zufferey

11.00 Introduction J.-B. Zufferey

11.15 Les aspects de droit public J.-B. Zufferey

12.00 La responsabilité des mandataires B. Carron

12.45 Repas de midi

14.00 La responsabilité des propriétaires d'ouvrage et des entrepreneurs T. Siegenthaler

14.45 Questions et discussion

15.00 Pause

Mise en pratique et mesures politiques

Direction: P. Lestuzzi

15.30 Le point de vue d'une autorité publique O. Français

16.00 Le point de vue de l'assureur P. Ecoffey

16.30 Questions et discussion

16.45 Fin de la journée d'étude

Conférenciers

Carron Benoît Docteur en droit, avocat spécialiste FSA droit de la construction et de l'immobilier, chargé de cours à l'Université de Fribourg, avocat à Genève.

Duvernay Blaise Ing. civ. dipl. EPF, Chef de la Centrale de coordination pour la mitigation des séismes, Office Fédéral de l'Environnement, Berne.

Ecoffey Pierre Dr. h.c., Directeur de l'Etablissement cantonal d'assurances des bâtiments, Fribourg.

Français Olivier Ing. civ. dipl. EPF, Conseiller municipal, Directeur des travaux de la ville de Lausanne, Conseiller National, Lausanne.

Lateltin Olivier Dr. sc. nat., géologue, Chef du Département de prévention dommages éléments naturels, Association des établissements cantonaux d'assurance incendie, Berne.

Lestuzzi Pierino Dr. sc. techn., Laboratoire d'informatique et de mécanique appliquées à la construction, Maître d'enseignement et de recherche à l'EPF Lausanne.

Siegenthaler Thomas Docteur en droit, avocat spécialiste FSA droit de la construction et de l'immobilier, chargé de cours à l'Université de Fribourg, avocat à Winterthur.

Wenk Thomas Dr. sc. techn., Président SGEB, Wenk Erdbebeningenieurwesen und Baudynamik GmbH, Zurich.

Zufferey Jean-Baptiste Professeur à l'Université de Fribourg, Directeur de l'Institut du droit de la construction, Fribourg.

Organisation

Inscription

Au moyen de la carte ci-jointe **jusqu'au 25 janvier 2010**.

Annulation de l'inscription

En cas de retrait de l'inscription après le 25 janvier 2010 une participation aux frais de CHF 50.-- sera retenue. L'annulation devra être confirmée par écrit avant le début du cours. Autrement la totalité de la finance d'inscription sera facturée.

Renseignements et inscription

Secrétariat SGEB, Mme Natalie Ammann, IBK-ETH Zurich, 8093 Zurich, ammann@ibk.baug.ethz.ch, tél: 044 633 31 53, fax: 044 633 10 44.

Talon d'inscription

Prrière d'écrire en caractères d'imprimerie et de cocher ce qui convient ou de remplir directement le formulaire sur internet: www.sgeb.ch/tagung_10/questions_juridiques.html

Sécurité parasismique des bâtiments – Questions juridiques et responsabilités

Mardi 2 février 2010

Campus EPFL, auditoire CO2, Lausanne

Nom :

Prénom :

Titre :

Entreprise :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

Finance de participation

- | | | | |
|--------------------------|--|-----|--------|
| <input type="checkbox"/> | Membres SGEB | CHF | 250.-- |
| <input type="checkbox"/> | Abonnés de la revue "Droit de la construction" | CHF | 250.-- |
| <input type="checkbox"/> | Autres participants | CHF | 300.-- |
| <input type="checkbox"/> | Etudiants | CHF | 100.-- |

Le montant sera versé sur le CCP 87-158445-1 dès réception de la confirmation d'inscription/facture.

Date :

Signature :